

Assemblée de Polynésie

Session budgétaire – Séance du 17 octobre 2024

QUESTION AU GOUVERNEMENT*Question déposée le mardi 15 octobre 2024*

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,

Ma question s'adresse à Monsieur Warren Dexter, ministre de l'Économie et des Finances.

La mesure d'aide à l'installation des jeunes diplômés, instaurée en 2018 pour inciter nos jeunes Polynésiens à contribuer au développement économique de notre Fenua est une mesure essentielle. Cependant, il apparaît que cette aide pourrait parfois être détournée de son objectif initial, en ne bénéficiant pas suffisamment aux jeunes Polynésiens, notamment ceux issus de familles modestes, ce qui soulève des interrogations sur son efficacité et son équité.

Pour rappel, les bénéficiaires de cette aide doivent être âgés de moins de 35 ans, titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur attestant d'au moins cinq années d'études après l'obtention du baccalauréat, et exerce pour la première fois en Polynésie une activité professionnelle indépendante correspondant à leurs qualifications. L'aide peut prendre la forme d'une subvention pouvant aller jusqu'à 30 % des investissements, dans la limite de 6 millions de F CFP, pour l'acquisition de matériel professionnel, ainsi que d'avantages fiscaux.

Face à ces constats, je souhaiterais connaître la position du gouvernement sur la possibilité de renforcer les critères d'éligibilité à cette aide, notamment en y intégrant des conditions telles que l'obligation d'avoir obtenu le baccalauréat en Polynésie et d'avoir été bénéficiaire d'une bourse du Pays ou de l'Etat. Ces critères garantiraient que cette aide bénéficie en priorité aux jeunes diplômés ayant un lien fort avec notre territoire, assurant ainsi que l'objectif de valorisation de nos talents soit pleinement atteint.

De plus, la composition de la commission en charge de l'attribution de cette aide mériterait d'être revue. Il serait pertinent que ses membres soient particulièrement sensibles à cet enjeu de soutien à nos jeunes Polynésiens, afin de limiter la fuite de nos talents et de maximiser l'impact de cette mesure.

Pour cela, je souhaiterais connaître les actions que le Gouvernement compte entreprendre pour modifier la loi ou l'arrêté dudit dispositif afin d'intégrer ces propositions et garantir une meilleure adéquation de cette aide avec les besoins de notre développement économique et solidaire.



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Monsieur Tematai LE GAYIC
Représentant à l'Assemblée de Polynésie
Ancien Député de Polynésie

Assemblée de Polynésie

Rue du Docteur Cassiau – 98714 Papeete – Tahiti, Polynésie

Tematai LE GAYIC